



En Europe, le bilan alarmant des réformes structurelles

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

L'Institut syndical européen a examiné les réformes du marché du travail en Europe depuis le déclenchement de la crise de 2008.

Rappelant que les nouvelles procédures de gouvernance économique prises depuis quelques années sur le plan européen impliquent notamment que certaines aides financières sont conditionnées à des réformes structurelles, l'institut syndical détaille les ingérences dans les politiques nationales sous peine de sanctions.

Sont en particulier visées les restrictions de prestations sociales, les réformes du marché du travail, la flexibilisation des contrats, les politiques salariales, la négociation collective.

La Grèce et les ex-pays de l'Est sont notamment concernés, mais c'est aussi vrai, sur certains points, pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Italie ou la France.

S'agissant, par exemple, du droit du licenciement pour la France, la loi Macron vient aggraver la situation avec le plafonnement des dommages et intérêts ou la modification du motif de licenciement en cas de refus d'un accord de maintien de l'emploi.

La France est encore citée pour les dérogations aux normes supérieures, point, là aussi, qui risque de s'aggraver avec la lettre

de mission du Premier ministre à l'ancien Directeur général du travail.

Globalement, l'Institut syndical européen, à juste titre, rappelle que nombre de décisions prises sont dans beaucoup de pays contraires au droit international, qu'il s'agisse de textes européens, de conventions internationales du travail, y compris des conventions 98 et 89 (sur le droit d'organisation et de négociation collective et sur le travail de nuit).

En termes de relations sociales, les exigences ont percuté les négociations collectives.

Au Portugal, le nombre de travailleurs couverts est passé de 1,9 million en 2008 à 328 000 en 2012.

En Espagne, le nombre d'accords a été divisé par deux.

On voit ainsi concrètement les impacts socio-économiques des logiques suicidaires d'austérité mises en place sur les plans européen et national.

Quand le gouvernement français dit vouloir libérer l'économie, il réduit en fait les droits des salariés en accroissant leur aliénation.

Jean-Claude mailly, *Secrétaire général*
@jcmailly sur Twitter